

DELIVRANCE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS REELS

Organisme public gestionnaire :

Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle - Ile de Ré et Rochefort - Charente-Maritime
Rue du Jura
17000 La Rochelle

Objet du présent avis :

Le Syndicat Mixte a été sollicité par un opérateur économique afin d'étendre géographiquement son occupation domaniale en cours par la délivrance d'une nouvelle autorisation d'occupation temporaire. Le présent avis a pour objet de permettre à tous les tiers, susceptibles d'être intéressés par l'occupation de cette zone relevant du domaine public de se manifester en vue de son occupation, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Support de publicité : Site Internet de l'Aéroport de La Rochelle - Ile de Ré

<https://www.larochelle.aeroport.fr/aeroport-de-la-rochelle-ile-de-re/occupation-domaine-public/>

Date de publication du présent avis : 17/04/2025

Nature de l'activité proposée par l'opérateur :

Conception, réalisation, industrialisation, commercialisation, maintenance et stockage d'aéronefs et de systèmes et accessoires associés, ainsi que toutes activités pouvant se rattacher à cet objet.

Occupation sollicitée :

L'opérateur sollicite l'occupation, sur le domaine public de l'Aéroport de La Rochelle - Ile de Ré, des surfaces suivantes :

- un bâtiment à vocation aéronautique sur une emprise d'environ 2 465 m²
- une surface à bâtir, d'une superficie d'environ 790 m²
- une aire de stationnement aéronefs, côté Piste d'une superficie d'environ 1 200 m²
- une emprise côté ville, d'une superficie d'environ 1 050 m²

Durée de l'occupation envisagée :

La durée de la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sollicitée serait de 25 ans. Cette durée a été proposée par l'opérateur ayant manifesté son intérêt au regard de l'amortissement des investissements envisagés par lui au titre de l'occupation. Toutefois, cette durée pourra être modifiée selon les propositions d'investissements réalisés sur les parcelles sollicitées.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra se faire connaître auprès de Claire DOUSSET, Responsable communication, qualité/services et développement durable, à l'adresse suivante c.dousset@larochelle.aeroport.fr dans le délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis.